

**AG des maires
2 octobre 2020**

**Madame et Messieurs les parlementaires,
Madame la Présidente du conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil départemental
Madame la présidente de l'association des Maires
Mesdames et Messieurs les maires
Chers collègues
Mesdames et Messieurs,**

Nous nous retrouvons dans un contexte singulier, en raison des conséquences de l'épidémie de COVID 19 que nous affrontons depuis le début de l'année.

Ces conséquences, mesdames et messieurs les maires, vous les connaissez, parce que vous êtes en première ligne, aux côtés des populations et des territoires, face à l'épreuve.

Cette situation a été difficile et délicate pour vous. Parce qu'il a fallu la gérer dans un contexte d'élections municipales suspendues pendant de longs mois. Parce que vous avez dû faire face au désarroi et à la souffrance de tout le corps social, confronté à des difficultés sans précédent. Parce que vous vous êtes complètement engagés dans la reprise de l'activité de notre pays, par exemple dans les établissements scolaires.

Dans cette épreuve, les maires vendéens n'ont pas failli, ils ont tenu, ils ont fait face, et je veux ici vous dire ma reconnaissance et mon admiration pour votre mobilisation, votre dévouement au service de vos concitoyens, au service de la République, dont vous avez assuré la continuité et la résilience.

La crise que nous vivons n'est malheureusement pas terminée. Ses conséquences vont continuer à se faire sentir et marquer profondément notre engagement conjoint, au service de nos concitoyens et des territoires, et ce sur tous les plans.

Dès lors, il vous appartient, et il nous appartient, de conjuguer nos efforts pour maintenir les conditions normales de la vie du pays, en assumant notre responsabilité dans la protection de nos concitoyens et de notre société, et en oeuvrant pour préserver et préparer leur avenir.

I-Plus que jamais, notre engagement dans la protection des populations doit être complet.

1- Il s'agit en premier lieu de rester mobilisés face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19 dont le rebond semble malheureusement se confirmer.

Même si elle reste moins défavorable que dans le reste du pays la situation de la Vendée se dégrade de façon accélérée et préoccupante : le taux d'incidence pour 100 000 habitants y est ainsi passé en un mois de 10 à 43 fin septembre, le taux de positivité sur les dépistages quadruplant pendant la même période, pour atteindre désormais 4,15.

Notre département se rapproche ainsi du niveau d'alerte fixé par les autorités sanitaires, soit un taux d'incidence de 50 pour 100 000 habitants.

Nous devons donc renforcer les mesures prises depuis la fin du déconfinement, pour circonscrire et juguler la circulation du virus, afin d'éviter les conséquences ultimes d'un emballement incontrôlable de sa propagation notamment pour les plus vulnérables et pour ménager les structures médicales et hospitalières.

Nous devons ainsi réorienter l'action de dépistage préventif des cas de contamination. Cette action qui a conduit à effectuer plus de 77 500 tests, depuis le 11 mai dernier, a contribué jusqu'ici à circonscrire la circulation du virus.

Elle doit se poursuivre en s'appuyant sur une capacité à tester, qui s'avère pour l'instant réactive et efficace. Il nous appartient donc de faciliter et d'organiser de telles opérations, auxquelles vos collectivités apportent un concours très précieux.

Parallèlement, le respect des mesures barrières, des mesures de distanciation doit être renforcé.

Sans attendre le franchissement du seuil d'alerte au niveau départemental, et pour tenir compte de la dégradation plus forte observée dans certaines parties du département, je serai conduit à étendre l'obligation du port du masque à certaines communes.

Le passage au niveau de l'alerte rendra obligatoires certaines restrictions, par exemple pour le maximum de spectateurs par événement.

D'autres mesures concerneront la généralisation de l'obligation de port du masque, l'activité des établissements recevant du public, les événements festifs, culturels ou sportifs ou familiaux.

Il pourra s'agir de mesures de restriction (en termes d'horaires ou de capacité d'accueil), pas forcément d'interdiction ou de fermeture systématique.

Je souhaite que toutes ces mesures puissent faire l'objet d'une concertation avec les élus concernés. Cette concertation nous permettra d'assumer au mieux nos responsabilités, dans la logique bien comprise, de ce que doit être le « couple » maire-préfet face à la crise.

La protection que nous devons à nos concitoyens dépasse le champ des mesures strictement sanitaires : elle appelle également une mobilisation soutenue pour en atténuer les conséquences économiques et sociales.

Je sais que les collectivités vendéennes ont été et restent largement mobilisées sur ce terrain aussi.

L'Etat a de son côté pris toutes les dispositions possibles pour accompagner le tissu économique et social dans le véritable trou d'air qu'a connu notre pays.

A l'échelle de la Vendée, cet appui est d'ores et déjà considérable :

Le chômage partiel aura ainsi bénéficié à près de 113 000 salariés et 13 600 entreprises, pour un montant de 185M€.

Les reports de charges fiscales et sociales représentent à ce jour 246 M€ pour plus de 40 000 dossiers traités.

L'intervention du fonds de solidarité atteint à ce jour plus de 47 M€ représentant plus de 35 000 dossiers.

Le prêt garanti par l'État a déjà bénéficié à plus de 5 000 entreprises, pour un montant d'1,17 milliards d'euros.

Ces chiffres illustrent tout autant la gravité de la crise que nous subissons, que la volonté de la puissance publique d'en atténuer les conséquences.

2-La prégnance de la crise sanitaire ne doit pas pour autant faire oublier les autres dimensions de la sécurité quotidienne de nos concitoyens.

En matière de délinquance, les statistiques situent certes la Vendée en dessous des chiffres nationaux : ainsi le taux des atteintes volontaires à l'intégrité physique, 3,9 pour 1000 habitants, situe la Vendée au 82^e rang national, celui des atteintes aux biens, 6,5 pour 1 000 habitants, la situe au 60^e rang national.

Pour autant, la vigilance et la mobilisation s'imposent, comme vous le constatez sur le terrain.

En particulier, face au développement des incivilités, face à l'extension des trafics de produits stupéfiants, face à la persistance des violences intra familiales et conjugales.

Nous devons être également intraitables face aux agressions dont les dépositaires de l'autorité publique peuvent faire l'objet : les élus comme les policiers, les gendarmes, les pompiers. Tous doivent être assurés du soutien de l'État, face à des actes ou des propos

inacceptables, parce que s'en prendre à vous, c'est s'en prendre à la République.

Il doit en être de même, face à des comportements qui remettraient en cause notre attachement au respect des principes républicains.

Face à ces menaces pour la sécurité publique, vous pouvez compter sur l'engagement des services de l'État, sur la police et la gendarmerie pour oeuvrer efficacement à vos côtés.

Les forces de police et de gendarmerie de Vendée ont pour consigne de renforcer encore leur présence et leur action sur le terrain, mobilisant à ce titre les outils de la police de sécurité du quotidien ou le recours à l'amende forfaitaire en matière de stupéfiants.

Je sais aussi pouvoir compter sur votre engagement, à travers vos polices municipales, le recours à la vidéo protection ou le dispositif de participation citoyenne dans un esprit de partenariat et de coproduction, entre autorités municipales et services de l'Etat.

Je ne saurais enfin évoquer les exigences de protection des populations qui nous incombent, sans rappeler également la nécessité de lutter inlassablement contre une insécurité routière plus élevée en Vendée que dans le reste de la France et sans rappeler à l'attention des élus du littoral vendéen, qu'il nous appartient , 10 ans après la tempête Xynthia, de poursuivre résolument le formidable chantier de protection des populations face à un risque qui reste entier.

II- Il s'agit ainsi tout autant de protéger les populations et les territoires que d'investir dans leur avenir.

1-Préparer l'avenir nécessite que les collectivités, et notamment les communes, voient leur financement consolidé.

Les collectivités locales également touchées par la crise font l'objet d'un soutien financier de l'État : les recettes fiscales du bloc communal font ainsi l'objet d'un filet de sécurité représentant 1,3 Mds € au niveau national. L'État finance ainsi une clause de sauvegarde pour ces recettes, dès lors qu'elles sont inférieures à la moyenne des 3 derniers exercices.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement, la consolidation engagée depuis 2017 va se poursuivre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021.

Cet effort de l'État a plus particulièrement bénéficié aux communes de Vendée qui ont vu leur DGF augmenter globalement de 5,4 % entre 2017 et 2020 et représenter à ce jour 126 M €. Cette évolution a concerné la grande majorité des communes du département (70 % d'entre elles). Sur la même période, la DGF des EPCI sera restée stable, pour un montant annuel de 38,4 M€.

C'est dans le même souci de consolidation du financement des collectivités locales que va se poursuivre la suppression de la Taxe d'habitation pour les résidences principales, les effets de cette réforme étant compensés au niveau des budgets de vos collectivités.

Tout comme pour leur fonctionnement, les collectivités vendéennes peuvent tabler sur un soutien de l'État dans leur effort d'investissement.

C'est l'effet du dispositif du FCTVA, qui aura progressé de 61,7 M € en 2017 à 75,6 M€ en 2020 et des subventions de la DETR et de la DSIL, dont le montant cumulé entre 2017 et 2020 aura représenté 80 M€, soit 20 M€ annuels, venus soutenir vos projets d'investissement. Si l'on tient compte d'un effet levier d'un euro de subvention pour 4 euros de projet réalisé, ce sont ainsi près de 320 M€ d'investissement correspondant à plus de 700 opérations qui ont été accompagnés sur la période 2017-2020, confortant la vocation de vos collectivités à investir pour l'avenir de leur population et de leur territoire.

2-Cette volonté d'investir pour l'avenir est aussi celle de l'État qui l'exprime fortement à travers le plan de relance, France Relance.

Ce plan représentant 100 Mds € correspond à la volonté de l'État d'assurer la préparation de l'avenir de notre pays, malgré la crise, et au-delà, en investissant dans trois champs stratégiques, la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale et sociale.

Je crois pouvoir dire qu'il propose des priorités stratégiques en phase avec les enjeux, les besoins et les projets des territoires vendéens. Il nous appartient de partager et de porter conjointement ces priorités.

3- Au titre de la transition écologique évidemment.

Au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments qui va mobiliser des crédits supplémentaires (1 Md € inscrits au PLF 2021), notamment pour les bâtiments publics, cette priorité concerne également la décarbonation de

l'industrie, dont notre département propose des projets prometteurs, le développement des mobilités du quotidien, à travers l'usage du vélo et les transports en commun et le soutien au secteur ferroviaire.

Dans le champ de la transition écologique, France Relance trace d'autres perspectives intéressantes pour la Vendée, notamment dans la priorité donnée au développement de l'hydrogène vert, domaine dans lequel vos collectivités sont particulièrement impliquées, comme en témoigne la première pierre du projet LHYFFE posée à Bouin le week end dernier.

La Vendée conforte ainsi son engagement dans le développement des énergies renouvelables, déjà fort probant dans les domaines de l'éolien, du photovoltaïque ou de la bio masse. L'État continuera à soutenir tous les projets s'inscrivant dans cette démarche, non pas dans une logique aveugle, mais dans une logique de long terme, respectueuse des identités et des territoires, et engagée dans leur développement durable.

La transition écologique appelle une action résolue de lutte contre l'artificialisation des sols.

Nous avons fait nôtre cet impératif depuis plusieurs années, notamment à travers une charte de gestion économe de l'espace, et un dialogue constructif entre les collectivités et le monde agricole.

Il s'agit d'un impératif toujours actuel : l'artificialisation des sols ne doit pas être considéré comme le bon cholestérol du développement des territoires mais bien comme un indice à faire reculer. Il est à la fois le signe d'une perte du substrat agricole des territoires, dont il façonne l'identité et la vitalité et d'une extension de l'urbanisation horizontale, porteuse d'effets secondaires

indésirables.

L'espace n'est pas la seule des ressources qu'il nous faut ménager tout autant qu'aménager : il en va ainsi de la gestion de l'eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Si les investissements consentis mettent les collectivités vendéennes à l'abri du risque d'une pénurie de ressources en eau potable, il nous reste à oeuvrer pour assurer un équilibre raisonné entre les différents usages de l'eau, et investir dans la qualité de nos cours d'eau.

Je crois en la capacité de nos territoires à produire les solutions imposées par la situation, notamment dans le cadre des programmes de gestion territorialisée de l'eau, actuellement en préparation. Ils seront le gage de notre sérieux et de notre légitimité dans ce domaine sensible.

4-Dans le champ de la compétitivité, nous sommes aussi incités à faire preuve d'une ambition partagée.

Le plan de relance prévoit une baisse de 10 Mds € des impôts de production destinée à renforcer la compétitivité de nos entreprises. Elle sera neutre pour le financement de vos collectivités, en particulier pour ce qui concerne l'abaissement de la fiscalité sur les locaux industriels (5,3Mds€). Sa compensation fera l'objet d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État, qui évoluera chaque année en fonction des bases imposables localement.

Parallèlement, France Relance mobilise 1 Md € pour soutenir l'investissement dans les secteurs stratégiques, tels que la santé, l'agro alimentaire, l'électronique et les intrants industriels, et favoriser le développement de projets industriels dans les territoires.

Les premiers appels à projets sont lancés ou en cours : à nous de mobiliser nos entreprises pour qu'elles puissent y répondre, dans le souci d'efficacité et de rapidité qui caractérisent la culture commune des acteurs vendéens.

5-Au titre de la cohésion sociale et territoriale, France Relance propose également une ambition qui ne peut être que positive pour la Vendée.

Il en va ainsi au titre de la mise en œuvre du Ségur de la Santé, qui aura des répercussions en termes de rénovation et d'extension des places en établissements médico-sociaux et de modernisation de l'offre de soins.

Dans un contexte marqué par un ressaut important du chômage, des mesures supplémentaires sont mises en œuvre en direction des plus jeunes : augmentation du nombre de formations qualifiantes, revalorisation des aides à l'embauche en CDI, CDD ou sur des contrats en alternance.

L'accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans une logique de maintien de l'emploi et des compétences sera par ailleurs assuré dans le cadre du dispositif d'activité partielle de longue durée.

Enfin, le soutien à la cohésion territoriale conduit à renforcer l'investissement local, à travers un premier abondement exceptionnel de 1 Md € de l'enveloppe de la DSIL. Nous vous déjà avons sollicité à ce titre, afin de subventionner dès 2020 de nouveaux projets , au-delà de ceux déjà subventionnés au 1^{er} semestre.

Ce soutien résolu à la dynamique et à la résilience des territoires, si fortes en Vendée, va s'appuyer sur la

poursuite de l'action Coeur de Ville, à La Roche sur Yon et à Fontenay le Comte, sur le programme Petites Villes de demain, qui devrait concerner au moins une dizaine de collectivités vendéennes, et sur la poursuite du déploiement du réseau des maisons France services (6 sont déjà ouvertes, deux autres sont en cours de labellisation).

Cette action doit aussi pouvoir s'appuyer sur une vision partagée de l'aménagement commercial : rien ne serait plus contre productif que de soutenir la dynamique de nos centres -ville tout en laissant la commercialité se développer sans frein en périphérie. L'État , pour ce qui le concerne veillera à cette nécessaire mise en cohérence.

Mesdames et messieurs les Maires, les attentes des populations et des territoires qui s'expriment auprès de nous sont fortes. Elles sont à la mesure de la situation exceptionnelle que connaît notre pays, tant au regard de notre devoir de protection des populations que de notre responsabilité d'investir pour leur avenir.

Élus pour la première fois, ou réélus cette année, je sais que vous avez à coeur de vous engager au service des populations, des territoires, de leur protection, de leur avenir.

Cette volonté, cette vocation sont exigeantes, tant est considérable la charge, la responsabilité que portent et ressentent celles et ceux qui ont choisi d'être en première ligne de la République.

Pour y faire face, je veux vous assurer, Mesdames et Messieurs les Maires, que vous n'êtes pas seuls.

Parce que vous pouvez compter sur le soutien et l'appui efficaces de votre association dont je salue la présidente , Anne-Marie COULON, pour son engagement et sa capacité à porter votre voix.

Parce que vous pouvez compter sur le concours et la solidarité de l'ensemble des structures de coopération intercommunale et des collectivités départementale et régionale, dans le cadre d'une République décentralisée.

Enfin parce que dans ce cadre, l'État que j'ai l'honneur de représenter parmi vous, est et sera à vos côtés, au service de nos concitoyens, pour que vivent nos territoires, pour que vive la Vendée et pour que vive la République.